

HORS CLASSE des agrégés, certifiés, professeurs d'EPS, PLP, CPE

La circulaire rectorale est parue le 05/01/2009, elle doit être affichée en salle des professeurs.

Conditions d'accès : *Être au moins au 7^{ème} échelon au 31 décembre 2008.

*Justifier au 1^{er} septembre 2009 de 7 ans de service dans le corps pour les certifiés et les profs d'EPS.

Chaque enseignant ou CPE peut accéder à son dossier "i.prof" pour l'actualiser, le vérifier, enrichir la rubrique "votre CV" dès maintenant et **jusqu'au 23 janvier**.

Rappel : Pour vous connecter sur I-Prof www.ac-bordeaux.fr, puis cliquer sur l'icône **I.Prof** pour accéder à votre dossier. Entrer votre compte utilisateur et votre mot de passe (le compte utilisateur est constitué de la première lettre du prénom en majuscule suivie du nom).

Attention : La prise en compte des situations particulières (à l'exception de la bi-admissibilité à l'agrégation) est soumise à production de justificatifs par l'enseignant ou le CPE (à adresser au Rectorat, bureau DPE 3, par la voie hiérarchique, pour le 23 janvier au plus tard, accompagnés d'un bordereau de transmission dûment rempli - annexe 2 de la circulaire rectorale)

Les dates d'ouverture du serveur I-Prof SIAP sont celles-ci :

| | Ouverture | Fermeture |
|--------------------------------------|----------------------------|-------------------|
| Pour les enseignants | 9 janvier | 23 janvier |
| Pour les chefs d'établissement | 26 janvier | 11 février |
| Pour les inspecteurs | 13 février | 11 mars |
| Pour le Recteur (agrégés uniquement) | A partir du 11 mars | |

• **15 jours avant la tenue de la CAPA**, ouverture du serveur pour les enseignants et CPE afin qu'ils puissent consulter la totalité des avis émis sur leur dossier.

• Il n'y a pas de validation du dossier et, donc, pas d'accusé de réception. **Imprimez votre dossier** après l'avoir actualisé.

Dates prévues pour les CAPA d'accès à la hors classe :

Jeudi 9 avril : CPE
Mardi 28 avril : Professeurs d'EPS
Mercredi 6 mai : Agrégés
Lundi 11 mai : PLP
Jeudi 14 mai : Certifiés

HORS CLASSE et CLASSE EXCEPTIONNELLE des PEGC et CE d'EPS

La circulaire ministérielle a été publiée au **BO n°48 du 18 décembre 2008** .

La procédure est la même que les années précédentes :

→Vous êtes inscrit d'office

→Vous pouvez consulter et enrichir votre dossier sur i.prof (même calendrier)

Remarque : les 5% du Recteur réapparaissent !!

Calendrier prévisionnel des CAPA : mercredi 8 avril pour les PEGC
mardi 28 avril pour les CE d'EPS

Nos commentaires :

Le "mérite" reste de mise pour les certifiés, professeurs d'EPS, PLP, CPE et ... soumis au Recteur pour les agrégés !

Nous continuons à revendiquer le retour à des critères justes et objectifs qui permettent à tous les collègues ayant atteint le 11^{ème} échelon de pouvoir partir à la retraite avec la hors classe.

Nous revendiquons un suivi académique pour les agrégés pour lutter contre l'opacité du système existant.

Des fiches de suivi syndical sont jointes à ce courrier. Après les avoir renseignées, vous voudrez bien nous les renvoyer afin que nous suivions votre dossier plus efficacement. N'hésitez pas à y joindre les photocopies des pièces que vous jugez utiles de nous communiquer.

Cordialement,

L'équipe académique